



Mairie - Infos

Keleier ar gumun Plougasnou



JUIN 2021

Élections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021 à la Salle Omnisports - Impasse Pierre de Coubertin.

Rappel sur le vote par procuration :

1 - En période d'épidémie de Covid-19, un électeur pourra être porteur de DEUX procurations émises en France. Cette dérogation sera valable pour les Elections Départementales et Régionales de juin prochain.

2 - Nouveauté 2021 : la téléprocédure «Maprocuration» : elle permet à l'électeur, dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote, de se connecter avec le téléservice «FranceConnect», pour engager une demande de procuration dématérialisée.

Cette démarche, simple et rapide, qui ne demande aucune impression papier, oblige malgré tout l'électeur à se rendre, muni d'une pièce d'identité, auprès d'une autorité habilitée à traiter sa demande. Cette autorité, après vérification de l'identité de l'électeur, validera sa demande.

Localement, les autorités habilitées à recevoir les demandes de procuration sont :

Brigade de gendarmerie de LANMEUR
2 rue de Pont Menou
Tél : 02.98.67.51.07

Commissariat de MORLAIX
17 place Charles de Gaulle
Tél : 02.98.88.96.00

Tribunal d'Instance de MORLAIX
6 allée du Poan Ben
Tél : 02.98.88.03.47

Consignes sanitaires : masque obligatoire, distanciation dans les files d'attente, pensez à porter votre stylo.

Pièce d'identité obligatoire pour voter.

Rejoignez-nous sur Gwig !



Souhaitant être toujours au plus près de ses administrés, la mairie de Plougasnou a choisi l'application Gwig pour informer la population via le téléphone portable (portable / tablette / ordinateur).

Cette application vient en complément du site internet (qui est cours de refonte), de la page Facebook et des bulletins municipaux afin que nos administrés soient informés à chaque instant des événements locaux.

Il est possible de trouver toute la vie de notre commune sur cette nouvelle application (agenda des événements, activités sportives et touristiques, alertes, messages municipaux, annuaire des commerçants, artisans et associations...).

Pour le plougasniste : aucune création de compte nécessaire, c'est 100% gratuit et 100% BZH local. L'application est téléchargeable sur l'Apple Store et le Play Store.

Un radar pédagogique pour limiter la vitesse



Devant de nombreux constats de vitesses de circulation trop souvent excessives, l'équipe municipale a décidé d'acquérir un radar pédagogique.

Installé plusieurs semaines sur différents secteurs, il devra permettre de sensibiliser les automobilistes et d'inciter à un meilleur respect des limitations de vitesse.

Equipé d'un système de relevés statistiques, il permettra de fournir des données qui seront analysées et dont l'étude pourrait aboutir à la mise en place d'aménagements spécifiques à moyen terme sur les zones particulièrement exposées.

Urbanisme

Vous souhaitez faire ravalier votre maison ou ajouter une clôture à votre jardin ? Pensez à déposer en mairie une Déclaration Préalable de travaux.

Stationnement des camping-cars

Du 1^{er} juin au 15 octobre, le stationnement des camping-cars pour la nuit sera autorisé sur les seules aires suivantes :

- Parking de la Métairie
- Parking rue des Forces Françaises Libres
- Parking rue de l'Abbesse
- Parking route de Pérhérel à St-Samson

Une redevance de stationnement de 5 € par nuitée (2 nuits maximum) sera collectée.

Inscriptions scolaires

Pour inscrire votre enfant dans l'une des deux écoles de la commune, merci de passer en mairie afin de remplir le formulaire. Munissez-vous de votre

livret de famille et du certificat de radiation au cas où votre enfant était préalablement inscrit dans une autre école.

Permanence de l'assistante sociale

L'assistante sociale reçoit en mairie, sur rendez-vous, le jeudi matin. Contactez le 02 98 88 99 90.

Travaux en cours

A compter du 31/05/2021 jusqu'au 07/06/2021, le stationnement sera interdit au niveau des travaux situés : 15 route de de Kervoaret en raison du déroulement des travaux de branchement Enedis nécessitant la réalisation d'une tranchée.

Pour quelques jours encore, travaux rue Jean-Jaurès avec route barrée et mise en place de déviations.

Bibliothèque municipale en mode «prêt à emporter»

34 Rue de Primel
29630 PLOUGASNOU
02 98 67 31 26

Horaires

Le mardi : 11H - 12H.
Le mercredi : 10H - 12H et 14H - 17H30.

Le vendredi : 10H - 12H et 16H30 - 17H30.

Le samedi : 10H - 12H et 14H - 17 H30.

Les Abonnements

Moins de 18 ans : Gratuit.

Individuel : 13 €.

Famille : 26 €.

Vacances : 5 € + caution de 30 €.

Maison de santé

La nouvelle Maison de santé, située au 29 Rue François Charles, est en service depuis le mois de janvier 2021.

Vous y trouverez les deux médecins généralistes, le **Docteur Le Nouy** et le **Docteur Nougaret**. Le numéro de téléphone est resté inchangé : **02 98 67 30 20**.

Cabinets infirmiers installés sur la commune :

- cabinet Le Borgne - Kerdoncuff - Flamanc - Mathieu - Livolant - Postic et Murla.

Téléphone : **02 98 67 34 89**.

- cabinet Lindivat - Siembida - Floch.

Téléphone : **02 98 67 84 94**.

- cabinet Gautier Sylviane - Romieux David -

Tardivel Sophie - Téléphone : **02 98 67 31 87**

Permanence de Nathalie Bernard, Maire

Le premier samedi du mois : sans rendez-vous de 10h00 à 12h00.

Madame le maire reçoit également sur rendez-vous le mercredi après midi et le jeudi matin. Contacter l'accueil de la mairie au 02 98 67 30 06 pour la prise de rendez-vous.

Permanence des adjoint(e)s au maire

Muriel Foulon, adjointe au maire, chargée des affaires sociales, assure des permanences en mairie le vendredi après-midi de 14h30 à 17h00 - tous les 15 jours. Merci de prendre rendez-vous au préalable auprès du CCAS, par mail : ccas@plougasnou.fr ou par téléphone : 02 98 67 87 87.

Jean-Paul Bellec, adjoint au maire, chargé de l'économie, du tourisme, de la culture et du patrimoine, assure des permanences, avec ou sans rendez-vous, en mairie le vendredi matin de 10h00 à 12h00.

Les rencontres avec les autres adjoints se font sur rendez-vous (au 02 98 67 30 06).

INFOS EXPRESS

- Le prochain conseil municipal se tiendra le 24 juin à 18h30 à la petite salle municipale.

- Rappel : par arrêté préfectoral, les chiens et les chevaux sont interdits sur les plages du 1^{er} juin au 30 septembre.